

Le bill actuel a été présenté le 19 décembre 1968. Le débat de deuxième lecture s'est déroulé durant huit jours distincts. La deuxième lecture et l'envoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques ont été proposés le 23 janvier 1969 et, je le répète, il y a eu débat en deuxième lecture durant huit jours distincts.

Le 26 février 1969, le projet de loi a été lu pour la deuxième fois et envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Il a été examiné au comité durant neuf jours distincts, soit en tout quinze séances d'une demi-journée chacune, ou de 7 jours et demi en tout. Au comité permanent de la justice et des questions juridiques, 42 motions d'amendement ont été présentées, dont 30 adoptées et 12 rejetées. Cela comprend les motions au sujet de la partie du bill qui relève de mon collègue le solliciteur général (M. McIlraith). Six motions se rapportaient à cette partie du bill, dont cinq furent adoptées et une rejetée. Trente-six amendements ont été proposés quant aux parties du bill dont j'assume la responsabilité à titre de ministre de la Justice. Vingt-cinq de ces motions ont été adoptées et onze rejetées.

• (3.40 p.m.)

Si j'ai signalé la chose aux députés, c'est pour souligner qu'en dépit de ce que l'on a dit, lorsque les amendements proposés au comité permanent qui a étudié minutieusement le bill étaient constructifs et constituaient une amélioration, le gouvernement s'y est rallié. Un des amendements les plus importants rendait le refus relatif à l'alcootest, où la loi fixait à 0.08 p. 100 la proportion d'alcool dans le sang, punissable sur déclaration sommaire de culpabilité. Personnellement, je n'approuvais pas cet amendement. Le gouvernement a été défait en comité par une majorité des membres, formée de députés de tous les partis.

J'ai accepté la décision. J'ai soutenu au comité, et je soutiens encore maintenant, que le régime des comités, tel qu'il est en voie d'évolution présentement, améliorera la procédure parlementaire. J'estimais que si les députés pouvaient mettre le ministre et ses fonctionnaires sur la sellette, amener des témoins indépendants de l'extérieur et procéder eux-mêmes à une enquête leur permettant d'aboutir à une évaluation impartiale de la situation, c'était là améliorer notre procédure parlementaire. Si un député peut obtenir les avis de personnes impartiales, s'il a l'occasion de contre-interroger des fonctionnaires et des témoins de l'extérieur,

s'il peut donner tort au ministre en s'appuyant sur des faits qu'il a réunis et si la discipline du parti est relâchée quelque peu, son rôle prendra ainsi plus d'importance. Pour ces raisons, nous avons accepté le rapport du comité et le gouvernement l'a appuyé sans réserve au Parlement.

Comme je l'ai dit, 25 amendements ont été adoptés relativement à cette partie du bill qui intéresse le ministre de la Justice et cinq relativement à la partie qui intéresse le solliciteur général (M. McIlraith). Et, bien entendu, nous avons appuyé le bill à l'étape du rapport.

Au cours des discussions, on a exhorté le gouvernement, tant au Parlement qu'ailleurs, à scinder le bill. Quand j'ai pris la charge du ministère de la Justice, j'ai dit que mon premier souci n'était pas de scinder le bill, mais de tâcher de connaître la volonté du Parlement sur chacune de ses parties, qu'il s'agisse des loteries, de grossière indécence, de l'avortement, du contrôle des armes à feu, de la cruauté envers les animaux et de tout ce que vous voudrez. Le bill renferme environ 120 articles. Je suis convaincu qu'en vertu du nouveau Règlement, à l'étape du rapport que nous venons d'achever, et plus particulièrement à celle de l'étude du comité, chaque député ou chaque groupe de députés, qu'ils représentent un parti ou non, a pu proposer des amendements au comité permanent, et conformément à la règle des 24 heures, en proposer maintenant, à l'étape du rapport. Ces députés ont obtenu que ces amendements soient débattus à fond; les amendements n'ont pas fait seulement l'objet de débats au Parlement, ils ont été passés au crible par l'opinion publique du pays. Finalement, ils ont été soumis au vote du Parlement.

Une fois que le bill aura force de loi, j'espère que tous les Canadiens s'entendront pour l'observer et l'accepter comme faisant partie des lois du pays. Sur toutes les questions qui ont donné lieu à des divergences d'opinions à la Chambre, qu'il se soit agi des loteries, de l'indécence grossière, etc., on n'a rien fait pour abrégier le débat ni pour restreindre la discussion. Chaque partie du bill, qu'elle ait rallié l'appui ou suscité l'opposition des députés ou bien provoqué des avis contradictoires, a été étudiée à fond. Les députés ont exprimé leurs vues à propos des questions sur lesquelles les avis étaient partagés, aussi bien à la Chambre que dans le pays, sans doute. Tous les députés qui ont des convictions profondes sur tel ou tel aspect du bill relatif à la morale individuelle et à la vie et la mort, pourront au moins dire à leurs commettants: «Nous avons fait de notre mieux; nous avons exprimé nos vues, mais le Parlement en a